

Poursuivie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **47 (1909)**

Heft 16

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-205921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

était à Sainte-Hélène, il ne pouvait encore se défendre de la terreur que cet empoisonnement n'eût des suites; lorsqu'on parla des souffrances de Napoléon, il frémit à l'idée qu'elles n'en fussent le résultat, et, lorsque Napoléon fut mort et que l'on sut que cette mort provenait d'une lésion à l'estomac, il me répéta dix fois pour une: « Quelques parcelles du poison n'ont pu être extraites. Dès lors, ou plus tôt ou plus tard, la mort était infaillible... » Et voilà la cause de cette fin si douloureuse et si prématurée, et la dernière preuve possible des tortures atroces auxquelles la Chambre des Cent-jours mit le comble, comme si elle avait eu pour mission d'assassiner et Napoléon et la France. »

LES TROIS SOLEILS

On a pu lire dans les quotidiens de cette semaine qu'un curieux phénomène de parhélie a été observé le 10 à Belgrade, Semlin et dans toute la région environnante. A sept heures et demie du matin, on vit soudain apparaître au ciel trois soleils, brillant d'un tel éclat qu'il était impossible de distinguer l'astre du jour de ses deux images. Quelques instants après, un arc-en-ciel se forma également à l'horizon. L'apparition dura une heure environ.

Dans ses *Mémoires*, le chroniqueur Pierre-fleur, d'Orbe, cite un phénomène tout pareil, observé dans le Pays de Vaud en l'année 1543.

« Le Dimanche 25 février, écrit-il, environ trois heures après midi, furent vus au ciel trois soleils, dont l'un se monstroit évidemment plus gros que les autres deux, qui avoyent droite apparence de soleils, mais non pas si évidents que l'autre. »

POURSUIVIE

Vous êtes invitée à vous présenter au commissariat de police... contrevention à la loi du... faute de quoi, etc., etc. Tout ceci sous un gros pli timbré, dont la vue m'a donné une vague inquiétude. J'ai la conscience tranquille et ne suis pas précisément poltronne, mais cette citation et la perspective d'une affaire de police en ces temps de panama me font passer une matinée désagréable.

M. le commissaire, cependant, a été très poli, presque aimable; je lui ai expliqué le cas par le menu, il paraissait y prendre de l'intérêt si bien que je quitte son repaire riant de mes sottises appréhensions, un peu fière aussi d'avoir si bien plaidé ma cause et jugeant l'incident clos sans bourse délier.

Ah ouiche! Trois mois plus tard un nouveau pli suspect dont le facteur me demande un reçu. Ce facteur, exact comme une horloge, a un si bon sourire en remettant ses lettres et l'ai satisfait du plaisir que, sans doute, il vous apporte; aujourd'hui, remarquable, bien sûr, mon émotion, il flaire quelque démolé, me paraît embarrassé, me salue gauchement; est-ce de sa part un sentiment de commisération ou ai-je baissé dans son estime?

Vous êtes citée en audience publique pour vous justifier... miséricorde! Moi sur le banc des accusés, interpellée devant tout un public de badauds! ah, mais non, j'en ferais une maladie.

L'énergie grandissant devant le péril, je retourne chez le commissaire. Pendar! il prétend que l'affaire ne le concerne plus et m'envoie au greffe, d'où l'on me relance au parquet; chemin faisant, je me trompe de porte, pénétrant dans je ne sais quel bureau; un gendarme me remet sur la bonne voie et enfin, après une course vertigineuse de montées et descentes de grands escaliers, à travers des cours sombres, de corridors résonnants, j'arrive haletante chez un vieux monsieur qui me dévisage d'un oeil interrogateur.

Croyant être en présence du maître de céans, je recommence mon boniment que je savais maintenant par cœur et récitais depuis une heure avec une incroyable volubilité; l'auditeur du moment n'était qu'un huissier qui me prend mes paperasses en disant: Une minute, ça ne va pas tout seul.

J'attends longtemps, me mémorant les incidents de la dernière heure et, enfin, observant ce qui se passait autour de moi. En avais-je vu de ces dignes

écrivassiers, une véritable phalange gouvernementale! ce qu'ils avaient de commun entr'eux, c'était un air heureux, satisfait, absolument pas affairés ou absorbés par un travail intense, oh non! des gens qui ont le loisir d'être aimables, ayant volontiers le mot pour rire et permettez le terme, ne se foulant pas la rate.

De mon banc — je suis toujours chez l'huissier — j'en remarquais un qui, lorsque tout était tranquille, sortait d'un casier le dernier numéro du journal amusant, pour le rentrer lestement à certains pas perçus dans la pièce voisine; un autre gratait avec acharnement, depuis vingt minutes, une tache d'encre sur son buvard bleu, cela faisait un petit bruit qui ajoutait au grand silence de cette sorte de purgatoire; un troisième, évidemment un artiste, dessinait à la plume, je ne pouvais voir quoi, mais à son expression épanouie je juge qu'il s'évertuait à reproduire les traits troublants de l'objet de ses rêves, heureux jeune homme! Un coup de timbre m'avertit que mon heure est venue, je n'ai qu'à bien me tenir.

Ma légère émotion en entrant dans la salle, fait subitement place à un profond étonnement suivi d'un accès de fou rire... comment, ce n'est que toi qui es « Son Excellence » et qui me fais poser devant ta porte!

J'ignorais en effet que mon cousin X. occupât une charge aussi importante; ses excuses, que je crois sincères, se résumèrent à l'assurance qu'il n'avait pris connaissance de mon « dossier » que dans cette minute. Bref, mon affaire est arrangée et je ne passerai pas demain en audience publique.

Ah mais! puisque je suis en train de vous causer — vous m'excuserez, n'est-ce pas, — mon délit était histoire de couleurs. Fanchette avait secoué à la fenêtre un torchon bleu; or l'agent qui, sur la rue bayait aux corneilles et auquel j'étais redevable de tous ces ennuis, m'expliqua qu'aux termes d'un arrêté de police de récente date, il n'y aurait pas eu contrevention si le chiffon eût été blanc, comprenez-vous?

Je suppose l'artiste de tout à l'heure, celui qui dessinait des têtes de madones, être l'auteur de l'arrêté en question.

Retournée chez moi, je toussais; voilà dix jours que je garde la chambre, c'est l'influenza, vous l'auriez deviné à mon style.

Le docteur.

Deux frères, l'un docteur ès-arts de la chicane, L'autre, habile à traiter sans trop droguer les gens, Habitaient la même cabane

Dans la Cité de Lausanne.

— Cabane est pris ici, vous diront les régents Qui sur le bout du doigt savent leur rhétorique, Pour maison confortable et parfois magnifique. — On sait que ces messieurs, jaloux de notre bien, Ne font volontiers rien pour rien

Chez le premier, un soir, fort tard, on carillonne; La maîtresse du lieu se trouvant sans sa bonne Pour le moment, vient voir qui si rudement sonne.

— « Que voulez-vous, ma chère, et quel cas si pressé... » — « Madame, excusez-moi; c'est ici que demeure » Le docteur Guériottout? — « Sans doute. » — I faut

[sur l'heure] » Qu'i vienne par chez nous, car mon homme est [blessé;

] » En tombant de l'hangar i s'est tout fricassé! » — Ah! mais vous vous trompez vraiment, ma [pauvre femme;

] » Mon époux est docteur en droit. » — Eh! brave [dame,

] » Quel bonheur! I l'aura bientôt rabiscotté: » Tout son mal est de ce cotté! »

(Nos Joyeusetés.) J. MULHAUSER.

DE PROFUNDIS!

On ne connaît pas généralement l'origine d'un dicton fort usité dans notre pays: *Boire à tire-larigot.*

Rigault, c'était le nom de la principale cloche de la cathédrale de Rouen, ainsi appelée par l'archevêque Odo Rigault, qui l'avait donnée. Elle était si pesante que ceux qui la mettaient en branle étaient autorisés à boire dans un gallon de vin pris dans les celliers du prélat. De là le dicton *Boire à tire-la-Rigault* (par corruption *Larigot*), pour signifier boire à discrétion.

La race des buveurs à tire-la-Rigault n'est pas encore éteinte; en voici la preuve. Dans une paroisse d'un de nos cantons, une riche veuve qui n'avait pas d'enfants mourut en laissant toute sa fortune aux pauvres de l'endroit. Suivant la coutume de la localité, des voisins furent chargés de sonner les cloches et de creuser la fosse; cela se fait gratis, mais on accorde toujours quelques verres de vin aux sonneurs.

Ceux-ci ayant eu vent que la commune serait héritière, se dirent: *La quemouna l'est praou retze, no van beire on fié coup* (la commune est assez riche, nous allons boire un fameux coup), et ils le burent en effet. Voici la note de leurs dépenses

Jeudi 24... On a sonné les quatre cloches pendant demi-heure; ils étaient cinq pour mettre les cloches en branle. Note:

8 litres de vin	fr. 8 —
3 bouteilles de limonade	» 1 80
1 paquet de cigares	» 0 50
6 bouteilles de vin ordinaire	» 4 80

Vendredi 25... On a creusé la fosse; c'était un travail de moins de deux heures pour deux ouvriers. Note:

10 litres de vin	fr. 10 —
Pain et fromage	» 1 —
4 bouteilles de bière	» 1 60
3 cruchons de bière	» 1 20

Samedi 26... Pour l'enterrement, il y avait deux fossoyeurs et quelques sonneurs, qui ont sonné pendant trois quarts d'heure au plus. Note:

19 litres de vin	fr. 19 —
23 chopines de limonade	» 6 90
Pain et fromage	» 2 —
Total général: 56 fr. 80.	

En fin finale, les sonneurs se sont battus entre eux.

Et cela est authentique.

Consolation. — Une veuve jouait le désespoir et versait des torrents de larmes.

La domestique, qui savait à quoi s'en tenir sur la sincérité de cette affection, lui dit:

— Il faut que madame prenne bien garde. Dieu a rappelé à Lui monsieur; il faut s'incliner devant sa volonté, sinon pour punir madame Dieu lui rendra monsieur.

Les larmes séchèrent aussitôt.

L'Opérette. — La saison d'opérette a brillamment débuté hier par la représentation de la *Mascotte*. Tous les rôles sont admirablement tenus. Le sexe charmant est fort bien représenté; c'est un grand point dans l'opérette. Les chœurs sont excellents, la mise en scène fort soignée. Une belle saison en perspective.

Demain soir, dimanche, *La Mascotte*; mardi, *Le Petit Duc*; vendredi, *Le Grand Mogol*.

Kursaal. — Jeudi soir eut lieu au Kursaal la première de *Favey et Grognoz*, de MM. J. Monnet et E. Tissot. Il n'appartient pas au *Conteur Vaudois* de juger ou d'apprécier en bien ou en mal cette pièce, mais il nous sera permis de nous réjouir du grand succès qu'a eu cette première représentation: le public, très nombreux et des plus sympathiques, a fait une véritable ovation aux auteurs et aux interprètes. Chacun s'accorde à reconnaître que l'adaptation à la scène a été faite avec bonheur et avec adresse, et qu'il eût été difficile de rendre mieux et d'une façon plus vivante, cette gâté et cette bonhomie vaudoise qui ont fait le succès du récit de Louis Monnet. Les spectateurs sont unanimes également à louer la mise en scène, les décors et les très beaux costumes qui font honneur à M. Tapie et à ses collaborateurs.

Les lecteurs du *Conteur* joindront donc leurs applaudissements à ceux qui ont accueilli l'entrée de *Favey*, de *Grognoz* et de l'assesseur sur la scène du Kursaal, et tous auront à cœur d'aller à Bel-Air renouveler connaissance avec ces trois vieux amis.

Rappelons que *Favey et Grognoz* sera donné tous les soirs et en matinée le dimanche. Les billets peuvent être pris au guichet ou retenus à l'avance au bureau de location ou par mandat-postal adressé à la Direction. N.B.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.